Ambassade d'Allemagne
Antananarivo

État : octobre 2026

Fiche d'information Visa national

pour la formation professionnelle (§ 16a al. 1 AufenthG)

Remarques générales

− Vous trouverez des informations générales sur la formation professionnelle et les conditions requises à l'adresse suivante : www.make-it-in-germany.de.
− Vous avez la possibilité d'obtenir un permis de séjour pour suivre une formation professionnelle initiale ou une formation professionnelle continue, sous réserve de remplir les conditions requises. La formation professionnelle peut être dispensée en milieu scolaire ou en entreprise et doit mener à une qualification professionnelle reconnue par l'État.
− Le dépôt de la demande doit s'effectuer en personne, sur rendez-vous pris au préalable via notre site Internet.
− Tous les documents qui ne sont pas rédigés en allemande, anglais ou français doivent être accompagnés d'une traduction en allemand.
− La représentation diplomatique ou consulaire se réserve le droit de demander des pièces complémentaires.
− Le délai de traitement habituel est d'environ 4 semaines (voire plus dans certains cas), car l'ambassade associe l'Agence fédérale pour l'emploi (Bundesagentur für Arbeit) à la procédure. Il est donc recommandé de déposer sa demande suffisamment tôt, mais au plus tôt 6 mois avant la date d'entrée prévue.
− Afin d'accélérer la procédure, votre employeur en Allemagne peut obtenir un accord préalable de l'Agence fédérale pour l'emploi. Veuillez joindre une copie imprimée de ce document à votre demande.
− Par ailleurs, votre employeur en Allemagne peut également déposer, pour votre compte, une demande auprès du service des étrangers (Ausländerbehörde) compétent, en vertu de l'article 81a de la loi sur le séjour (procédure accélérée pour les travailleurs qualifies). Veuillez joindre une copie imprimée de cet accord préalable à votre demande. Pour ces cas, l'ambassade propose des rendez-vous accélérés via son site Internet.
− Il n'est pas nécessaire de réserver un vol pour déposer une demande de visa ; veuillez procéder à la réservation uniquement après avoir obtenu votre visa.
− Nous vous prions de ne pas solliciter d'informations sur l'état d'avancement de votre dossier pendant le délai de traitement habituel. Ces demandes engendrent une charge de travail supplémentaire importante pour le service des visas et ne pourront donc pas faire l'objet d'une réponse.
− Les dossiers incomplets entraînent un retard dans la procédure et peuvent conduire à un refus. Veillez donc à déposer un dossier complet.

La liste ci-dessous vous permet de vérifier, en cochant les cases correspondantes, si votre dossier de candidature est complet. Tous les documents y figurant doivent être présentés dans la forme et l'ordre demandés, sans être agrafés.

Liste de vérification
Tous les documents doivent être présentés en original. Ils vous seront restitués après le dépôt de votre demande. Sauf indication contraire, aucune copie supplémentaire n'est requise. Toutefois, les documents qui ne sont pas au format DIN A4 ou qui sont plastifiés doivent également être fournis sous forme de copie au format DIN A4.
☐ un formulaire de demande, incluant les informations requises en vertu de l'article 54 de la loi sur le séjour (AufenthG), dûment rempli et signé. Veuillez utiliser à cet effet notre formulaire de demande numérique.
☐ une photo d'identité biométrique récente, datant de moins de 6 mois, sur fond blanc, au format 45 x 35 mm
☐ Passeport en cours de validité (signé par le titulaire et comportant au moins 3 pages entièrement vierges), dont la durée de validité dépasse d'au moins 3 mois celle du visa.
☐ une copie simple de la page d'identité de votre passeport en cours de validité
☐ contrat de formation initiale ou continue signé, précisant : (a) le métier visé par la formation, (b) la date de début et la durée de la formation, (c) le nombre d'heures de travail hebdomadaires, (d) le lieu de formation et (e) la remuneration
☐ Plan de formation ou plan de formation continue
☐ le cas échéant : accord préalable de l'Agence fédérale pour l'emploi **ou** accord préalable du service des étrangers dans le cadre de la procédure accélérée pour les travailleurs qualifiés
☐ CV en allemand, français ou anglais
☐ Une lettre de motivation rédigée par vos soins, en allemand, en français ou en anglais, exposant les raisons du choix de la formation initiale ou continue que vous envisagez de suivre en Allemagne, ainsi que vos intentions ou réflexions concernant la période qui suivra.
☐ Justificatif de moyens de subsistence Il convient de justifier (état en octobre 2026) : pour une formation professionnelle scolaire, d'un montant d'au moins 959 € par mois pour la première année ; pour une formation professionnelle en entreprise, de 1 048 € bruts (822 € nets) par mois ; ou, pour une formation continue en entreprise, de 1 090 € bruts (855 € nets) par mois. Ce justificatif peut être apporté par l'un des moyens suivants : ☐ Rémunération de formation initiale ou continue prévue par contrat ; *Si la rémunération de formation ne suffit pas à couvrir les frais de subsistance, il est possible d'ajouter :* ☐ un engagement de prise en charge formel (« Verpflichtungserklärung »), conformément aux articles 66 et 68 de la loi sur le séjour des étrangers (AufenthG) ; **ou** ☐ un compte bloqué couvrant le montant manquant (avec attestation de la banque).

☐ Justificatif d'une couverture par le régime légal d'assurance maladie en Allemagne à compter du début de la formation ; **ainsi** qu'un justificatif d'assurance maladie couvrant la période débutant dès le jour de l'entrée sur le territoire, sous la forme de : ☐ une assurance maladie privée ou une assurance voyage couvrant une durée minimale de 90 jours, à condition que la nature et l'étendue de la couverture soient équivalentes à celles du régime légal d'assurance maladie, **ou** ☐ une assurance maladie dite « Incoming » couvrant une durée minimale de 90 jours, à condition que la nature et l'étendue de la couverture soient équivalentes à celles du régime légal d'assurance maladie.
☐ Justificatif de compétences linguistiques* : ☐ Connaissances de la langue allemande au moins au **niveau A2** ; ☐ En cas de **formation professionnelle qualifiante** dans un métier reconnu par l'État, d'une durée minimale de deux ans (par ex. dans l'artisanat ou l'hôtellerie) niveau **B1** minimum, sauf si l'entreprise formatrice confirme que les compétences linguistiques requises ont été vérifiées, ou si ces compétences doivent être acquises dans le cadre d'un cours de langue préparatoire intégré à la formation (§ 16a, al. 3, phrase 2 de la loi sur le séjour des étrangers – AufenthG) ; ☐ Pour les formations dans le secteur des soins, des connaissances de la langue allemande d'au moins le niveau **B1** doivent **systématiquement** être justifiées.
☐ Justificatif de diplôme scolaire
☐ Le cas échéant, justification de la résidence habituelle au moyen d'un titre de séjour en cours de validité, si vous ne possédez pas la nationalité malgache ou mauricienne.
☐ Frais de visa d'un montant de 75 €
- En cas de dépôt de la demande à Madagascar, le paiement doit être effectué au taux de change du jour, exclusivement en ariary (MGA), en espèces et pour le montant exact ; tous les billets doivent être en très bon état.
- Si vous déposez votre demande à Maurice, veuillez consulter le site Internet du prestataire de services de visa TLS pour connaître les tarifs actuels des visas et des frais de service, exprimés en roupies (MUR).

** Dans le cadre de la procédure de demande de visa, les compétences linguistiques doivent être attestées par un certificat reconnu, délivré par un organisme certifié par l'« Association of Language Testers in Europe » (ALTE) – par exemple le Goethe-Institut e.V., le Forum culturel autrichien, un organisme affilié à telc GmbH ou un institut TestDaF. Les compétences en langue anglaise peuvent, en outre, être justifiées par le TOEFL.*

Exclusion de responsabilité : Les informations contenues dans cette fiche reposent sur les connaissances et les évaluations disponibles au moment de sa rédaction. Aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité ou à leur exactitude, notamment en raison d'évolutions législatives survenues depuis lors. Seule la version en langue allemande fait foi.